

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA COMMUNE DE MONTANS**

**Séance du 6 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six et le six mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Montans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jonathan VIDAL, Président.

**Présents** : MM Jonathan VIDAL, Président, Eric FORET, Elodie FLEURY-CHARRIÉ, Marielle BONFANTI, Marie LINDAUER, Anne-Marie AZEMAR, Michèle THOMAS, Maryse FAU-LIENARD.

**Excusée** : Mme Audrey FURTAK

Mme Maryse FAU-LIENARD a été nommée secrétaire.

**M. Jonathan VIDAL, Président, présente les principales missions du Centre Communal d'Action Sociale :**

- Un règlement intérieur doit être établi, celui-ci est public,
- Le CCAS doit se réunir au moins une fois par trimestre,
- Les réunions seront à l'initiative de Monsieur le Président ou déclenchées par les membres du Conseil si un cas urgent se présente,
- Les convocations seront adressées au minimum trois jours avant la date de réunion.
- Le quorum doit être de 5 membres, les votes se feront à main levée,
- M. le Président insiste auprès de tous les membres sur la confidentialité des dossiers traités.

Lors de cette séance, Mme FLEURY-CHARRIÉ a été désignée vice-présidente du Conseil d'administration à l'unanimité. Elle aura la tâche de remplacer M. Le Président lors de ses absences pour la tenue des réunions du CCAS.

**APPROBATION DU BUDGET CCAS - EXERCICE 2026**

Monsieur le Président rappelle, qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit adopter le budget primitif établi pour l'exercice 2026. Il précise que le budget est un acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Considérant le projet de budget présenté aux membres du CCAS qui s'équilibre de la façon suivante :

- **section de fonctionnement dépenses et recettes : 2 000,00 €**

- **section d'investissement dépenses et recettes : 0,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le budget primitif 2026 du CCAS tel que présenté,

Adopté à l'unanimité

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE**

Cette demande a été adressée par le Département. Mme Elodie Fleury-Charrié et Mme Maryse Fau-Liénard recevront le demandeur pour une première évaluation et feront ensuite un compte-rendu aux membres du conseil d'administration pour traitement de la demande.

### **DEMANDE D'AVIS POUR LE MAINTIEN D'UNE PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'HEBERGEMENT EN FOYER LOGEMENT**

Cette demande émane de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Tarn). L'ensemble des membres donne son accord sur cette demande qui concerne une personne sous curatelle renforcée en situation de handicap. M. le Président est autorisé à émettre un avis favorable.

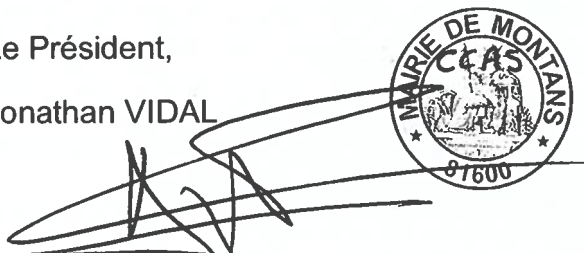
### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les membres du conseil d'administration émettent le souhait de rencontrer le CCAS de Lisle sur Tarn pour échanger sur ses actions. M. le Président va se mettre en rapport avec Mme Le Maire de Lisle-sur-Tarn pour organiser cette réunion.
- La prochaine réunion est fixée au **mercredi 27 mai 2026 à 18 h.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.*

Le Président,

Jonathan VIDAL



La secrétaire de séance,

Maryse FAU-LIENARD

